

Le 2 mars deux mille seize, à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis ROUSSELIN, Maire.

1) Désignation du Secrétaire de séance : Mme Marie-France BEAUVAIS

2) Appel nominal :

Etaient présents : M. Jean-Louis ROUSSELIN, M. Alain RICHARD, Mme Françoise DEGENETAIS, M. Didier GERVAIS, M. Daniel COIGNET, Mme Marie-Claude CRESSENT, Mme Michèle GAUTIER, M. Thierry LAFFINEUR, M. Pierre LEVASSEUR, Mme Monique MODESTE, Mme Frédérique VAUDRY, Mme Marie-France BEAUVAIS, M. Patrick SILORET, Mme Christine DONNET, M. William GRARD, M. Georges LEMAITRE, M. Olivier ROCHE, Mme Anne LANCTUIT, Mme Claire BEAUFILS, Mme Marie-Pierre PIROCCHI, Mme Sandrine LEBARON, M. Denis LEPILLER, Mme Claudine MABIRE, Mme Jeanine MIELLE, Mme Valérie VAST, M. Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT.

Etaient absents : Mme Christelle DURAND (pouvoir à Mme Christine DONNET), M. Thierry TOUBHANS, Mme Françoise CHARLES (pouvoir à M. Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT).

3) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} février 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} février 2016, sous réserve des modifications suivantes :

- *Patrick SILORET : mon intervention page 19 : « les conditions de départ volontaires ne sont pas vraiment satisfaisantes » ;*
- *Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT : dans le point 4, Marie-Pierre PIROCCHI et Françoise CHARLES avaient demandé pourquoi les chiffres étaient différents de ceux communiqués lors de la commission Finances quelques jours auparavant.*

4) Adoption de la 1^{ère} modification du Plan local d'urbanisme :

Monsieur le Maire : le Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune d'Octeville-sur-Mer a été approuvé le 3 avril 2013. Plusieurs modifications ont été mises en œuvre :

- une 1^{ère} modification a été approuvée le 27 septembre 2013 ; elle portait sur des aspects réglementaires, ajoutait en centre-bourg une servitude de mixité sociale et modifiait le droit de préemption urbain ;
- la 2^{ème} modification approuvée le 3 février 2014 a été élaborée pour répondre à la demande de M. le Sous-préfet dans le cadre de son contrôle de légalité dans les 3 mois suivants l'approbation du PLU ;
- la 3^{ème} modification approuvée le 9 février 2015 faisait suite à l'application de loi ALUR (pour l'accès au logement et un urbanisme rénové) ;
- enfin, lors de la séance du 1^{er} février 2016, le conseil municipal a décidé de lancer la 4^{ème} modification du PLU.

La 1^{ère} modification a été annulée par le tribunal administratif de Rouen par jugement du 16 février 2016, suite au recours exercé par la société France Europe Immobilier. Le tribunal a en effet estimé que le conseil municipal n'avait pas été suffisamment informé par la note de synthèse qui avait été transmise aux élus pour l'adoption de la 1^{ère} modification.

Il convient dans ces conditions de faire à nouveau délibérer le conseil municipal sur la 1^{ère} modification du PLU. Cette modification porte sur les points suivants :

- la modification du zonage U à l'intérieur du bourg et la création d'une zone spécifique pour le tissu pavillonnaire UCp;
- des changements partiels au règlement :
 - o les hauteurs de l'ensemble des zones ont été revues suivant les hauteurs du tissu bâti ;
 - o augmentation des emprises au sol des zones UB, UBa, UC et UCp ;
- l'ajout ou la suppression d'emplacements réservés ;
- la mise en place d'une servitude pour logement social (article L.123.1.5.16 du Code de l'urbanisme).

La procédure comporte trois phases :

- élaboration du projet de modification par la commune, après délibération du conseil municipal du 3 avril 2013 portant sur le lancement de la 1^{ère} modification ;
- enquête publique portant sur les évolutions règlementaires, laquelle s'est déroulée du 3 juin 2013 au 4 juillet 2013, soit pour une durée de 32 jours ;
- approbation par le conseil municipal après bilan de l'enquête publique par le commissaire enquêteur.

Durant cette enquête, le commissaire-enquêteur a reçu six (6) personnes qui ont déposé quatre (4) observations et un (1) courrier. Quinze (15) observations ont été faites et six (6) courriers et documents ont été annexés au dossier d'enquête publique. Ces observations ont été classées en trois catégories par le commissaire-enquêteur :

- demande de particuliers pour des rectifications, ou alertes sur des difficultés liées aux secteurs inondables ;
- l'avenir de la Ferme Lecoq ;
- remarques ne relevant pas d'une procédure de modification du PLU.

Conformément aux dispositions des articles L. 153-36 à L. 153-44 du Code de l'urbanisme, le projet de modification n° 1 a été notifié au préfet et aux personnes publiques associées (Préfecture de la Seine-Maritime ; Sous-préfecture du Havre ; Conseil général de la Seine-Maritime ; direction de l'habitat de la CODAH ; antenne du Havre de la Direction départementale des territoires et de la mer ; Direction des affaires juridiques de la Direction départementale des territoires et de la mer ; Conseil régional de la Haute-Normandie ; Chambre de commerce et d'industrie du Havre ; Chambre des métiers et de l'artisanat ; Chambre d'agriculture de la Seine-Maritime ; Section régionale de la conchyliculture Normandie Mer du Nord).

A la suite de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a remis son rapport le 26 juillet 2013 portant la conclusion suivante : avis favorable au projet de modification n° 1 du Plan local d'urbanisme (PLU) d'Octeville-sur-mer, sous réserve :

- concernant la modification du zonage à l'intérieur du centre-bourg, il peut être mis en œuvre, hormis le terrain « ferme Lecoq » pour lequel le commissaire-enquêteur demande un classement de la totalité en zone UC ;
- concernant les autres zones et en particulier les zones agricoles, la 2^{ème} modification devra prendre en compte l'accord intervenu avec les services de l'Etat ;
- concernant les changements partiels au règlement, la rectification des erreurs matérielles, la création de deux emplacements réservés et la mise en place d'un service pour logement social, rien ne s'y oppose et cela va même dans le sens de l'intérêt général ;

- concernant la mise à jour des cavités souterraines, ainsi que la modification du droit de préemption urbain, la procédure de 2^{ème} modification les prendra en compte.

Pour toute information complémentaire sur le contenu de la modification n° 1, il convient de se reporter à la note de synthèse jointe à la délibération ou au dossier de modification n° 1 du PLU d'Octeville-sur-mer, dont un exemplaire est consultable au service Urbanisme.

Sur la base de l'ensemble de ces éléments, je vous propose d'approuver la modification n° 1 du Plan local d'urbanisme (PLU) d'Octeville-sur-mer.

Discussion à l'occasion de l'examen de la note de synthèse :

En introduction au débat, le maire lit l'ensemble de la note d'information puis de la note de synthèse.

Marie-Pierre PIROCCHI : je ne comprends pas que FEI ait pu dire que le conseil municipal n'avait pas été informé.

Jean-Louis ROUSSELIN : les juges du tribunal administratif ont considéré que l'information était incomplète. Pour remédier à cette information incomplète, il appartient au conseil municipal de se prononcer sur la note de synthèse jointe. Les autres demandes présentées par FEI dans leur recours contre la 1^{ère} modification ont été rejetées par le tribunal. Le prochain conseil était prévu le 21 mars, mais nous avons jugé sage de vous convoquer préalablement pour permettre au conseil de ré-adopter tout de suite la 1^{ère} modification parce qu'il faut recréer de la sécurité juridique.

Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT : quel est le montant des dépenses engagés par la commune dans la défense contre FEI ?

Jean-Louis ROUSSELIN : cette demande avait été présentée par Françoise CHARLES lors du dernier conseil municipal. Voici un tableau récapitulatif des sommes engagées par la commune dans cette affaire :

ANNEE	MONTANT	DESTINATAIRE
2014	780,00	Maître Anne TUGAUT
	1584,00	Cabinet EKIS (Me TUGAUT)
2015	1848,00	Cabinet EKIS (Me TUGAUT)
	958,09	Cabinet EKIS (Me TUGAUT)
	2160,00	Cabinet EKIS (Me TUGAUT)
2016	1584,00	Cabinet EKIS (Me TUGAUT)
	8914,09	

La délibération est adoptée à l'unanimité (abstention : M. Denis LEPILLER, Mme Claudine MABIRE, Mme Marie-Pierre PIROCCHI, Mme Sandrine LEBARON, M. Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT, Mme Françoise CHARLES).

5) Demande complémentaire de subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux :

Monsieur le Maire : la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) a été créée par l'article 179 de la loi n° 2010-1657 de finances pour 2011 et résulte de la fusion de la Dotation globale d'équipement (DGE) des communes et de la Dotation de développement rural (DDR).

Lors de la séance du conseil municipal du 1^{er} février 2016, vous m'avez autorisé à solliciter le Conseil départemental et l'Etat dans le cadre de la DETR afin de recevoir des subventions au taux le plus élevé possible pour les dossiers suivants :

- réhabilitation de la mairie ;
- monument aux morts ;
- création de deux réserves incendie ;
- démolition et désamiantage du club-house du stade André Robert ;
- création d'un abri de bus aux Courtils ;
- travaux de voirie :
 - o réhabilitation d'une partie de la rue d'Ecqueville ;
 - o réhabilitation du parking du gymnase Michel Adam ;
 - o réhabilitation d'une partie du chemin du Fond du Val ;
 - o réhabilitation de l'impasse Bel Air ;
 - o création d'un cheminement entre les écoles
- réhabilitation des services techniques communaux ;
- amélioration de l'isolation de l'école maternelle Les Lutins ;
- création d'un dojo.

Des informations complémentaires données par les services de l'Etat me conduisent à vous proposer d'étendre la demande de subvention au taux le plus élevé possible pour les dossiers suivants :

- extension de la zone de vidéoprotection ;
- mise en œuvre d'un poste de commandement communal dans le cadre du Plan communal de sauvegarde.

Discussion à l'occasion de l'examen de la note de synthèse :

Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT : qu'est-ce que le poste central de commandement ? Pourquoi souhaitez-vous étendre la zone de vidéoprotection ?

Jean-Louis ROUSSELIN : c'est la préfecture qui nous demande de mettre en place un poste central de commandement. Il s'agit d'une pièce à partir de laquelle on peut coordonner les interventions en cas de catastrophe, quelle que soit sa nature (climatique, industrielle, maritime...). La pièce doit répondre à un certain nombre de préconisations techniques (présence de lignes de téléphone, Internet, fax, informatique, tableau blanc...).

Pour ce qui concerne l'extension de la zone de vidéoprotection, je souhaite qu'on améliore la sécurisation du rond-point du Pêcheur. Il me semble également pertinent d'assurer une couverture sur les 3 giratoires.

La délibération est adoptée à l'unanimité

6) Dématérialisation des délibérations financières :

Monsieur le Maire : la commune souhaite poursuivre la démarche qu'elle a engagée en matière de modernisation de son action.

C'est ainsi qu'il y a quelques mois, la commune a adopté une démarche de simplification des démarches par Internet pour les usagers, notamment pour l'inscription sur les listes électorales, le recensement citoyen obligatoire et les demandes d'actes d'état-civil.

Par ailleurs, lors de la séance du conseil municipal du 26 octobre, vous avez autorisé la mise en place de la télétransmission à la sous-préfecture des actes de la commune (délibérations et arrêtés).

Je vous propose ainsi de signer avec la préfecture de la Seine-Maritime une convention permettant de transmettre par voie électronique les délibérations financières.

Discussion à l'occasion de l'examen de la note de synthèse :

Jean-Louis ROUSSELIN : Octeville-sur-mer sera commune test sur la Seine-Maritime pour la dématérialisation des délibérations financières. C'est la reconnaissance d'un fort engagement de la commune et du personnel municipal.

La délibération est adoptée à l'unanimité

7) Demande de subvention auprès de M. Edouard PHILIPPE, député de la Seine-Maritime, au titre de la réserve parlementaire :

Monsieur le Maire : la municipalité a pour projet de procéder à la rénovation des locaux de la mairie, notamment de l'accueil.

Je vous propose de solliciter de M. Edouard PHILIPPE, au titre de la réserve parlementaire, une contribution d'un montant de 15 000 € pour financer ce projet.

Le budget alloué à ce projet s'élèverait à 150 000 €. Les travaux se dérouleraient dans le courant de l'été 2016.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8) Demande de subvention auprès de Mme Agnès CANAYER, sénatrice de la Seine-Maritime, au titre de la réserve parlementaire :

Monsieur le Maire : la municipalité souhaite procéder à la rénovation des services techniques communaux à la suite de la rétrocession des bâtiments par le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (SDIS76).

Je vous propose de solliciter de Mme Agnès CANAYER, sénatrice de la Seine-Maritime, au titre de la réserve parlementaire, une contribution d'un montant de 15 000 € pour financer ce projet.

Le budget alloué à ce projet s'élèverait à 200 000 €. Les travaux se dérouleraient dans le courant de l'été 2016.

La délibération est adoptée à l'unanimité

9) Convention avec l'école maternelle Les Lutins pour l'accueil des ALSH des vacances :

Monsieur le Maire : la commune a testé pendant les vacances scolaires de février 2016 l'accueil des enfants de 3 à 6 ans dans les locaux de l'école maternelle Les Lutins. Au vu du succès rencontré, cette opération sera poursuivie dans les mêmes conditions que pour les enfants de plus de 6 ans.

Dans ces conditions, il apparaît nécessaire de conclure une convention avec l'école maternelle Les Lutins pour l'utilisation des locaux de cet établissement pour l'accueil de loisirs et la garderie périscolaire de l'école Les Lutins.

Je vous propose par conséquent de m'autoriser à signer la convention jointe à cette délibération.

Discussion à l'occasion de l'examen de la note de synthèse :

Daniel COIGNET : il me semble nécessaire de prendre la même convention pour Jules Verne.

Claudine MABIRE : il n'y a pas la condition d'âge dans la convention.

Jean-Louis ROUSSELIN : on va rajouter une mention.

Jeanine MIELLE : il faudrait ajouter une mention sur le vapotage dans les interdictions.

Jean-Louis ROUSSELIN : on peut effectivement le faire.

Sandrine LEBARON : je crois que cet accueil concerne les 3/5 ans et non les 3/6 ans.

Jean-Louis ROUSSELIN : a priori, les textes parlent de l'accueil des - 6 ans. Nous allons vérifier.

La délibération est adoptée à l'unanimité

10) Dépôt d'une autorisation de travaux pour la rénovation des locaux de la mairie :

Monsieur le Maire : la commune souhaite procéder à la rénovation des locaux de la mairie, notamment :

- renforcement du plancher de la salle des mariages ;
- création de boxes à l'accueil ;
- amélioration de l'efficacité énergétique du hall d'accueil.

Ces travaux nécessitent le dépôt d'une autorisation préalable en ce qui concerne les travaux d'amélioration esthétique et énergétique.

Discussion à l'occasion de l'examen de la note de synthèse :

Marie-Pierre PIROCCHI : pourquoi ne parle-t-on pas de la rénovation du plancher ?

Patrick SILORET : on n'a pas besoin d'autorisation de travaux pour le renforcement du plancher. Seuls les travaux d'amélioration esthétique sont concernés.

La délibération est adoptée à l'unanimité

11) Dépôt d'une autorisation de travaux pour la rénovation des services techniques communaux :

Monsieur le Maire : la commune souhaite procéder à la rénovation des services techniques communaux, notamment :

- le changement de la porte d'accès avec contrôle d'accès ;
- le revêtement de l'intégralité de la cour ;
- le déplacement de la barrière ;
- la création d'une aire de lavage avec bac de décantation ;
- le changement des portes sectionnelles ;
- la mise en place de volets anti-vandalisme sur les fenêtres ;
- une extension latérale au bâtiment.

Ces travaux nécessitent le dépôt d'une autorisation préalable.

La délibération est adoptée à l'unanimité

12) Dépôt d'une autorisation de travaux pour le changement des huisseries de l'école maternelle Les Lutins :

Monsieur le Maire : la commune souhaite procéder à des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique dans le bâtiment de l'école maternelle les Lutins, notamment en procédant au changement des huisseries (portes et fenêtres notamment).

Ces travaux nécessitent le dépôt d'une autorisation préalable.

Discussion à l'occasion de l'examen de la note de synthèse :

Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT : pourquoi n'y a-t-il pas de montant de travaux ?

Daniel COIGNET : il ne s'agit dans cette délibération que de demander l'autorisation de déposer une autorisation de travaux. Une délibération en fin de conseil prévoit le lancement d'un appel d'offres.

La délibération est adoptée à l'unanimité

13) Dépôt d'un permis de construire pour une cuisine centrale

Monsieur le Maire : la commune souhaite réaliser une nouvelle cuisine centrale destinée à préparer les repas des cantines des trois écoles communales.

Ce nouvel équipement sera construit à proximité immédiate de la nouvelle école Jules Verne 2 site Les Falaises, sur un terrain appartenant à la commune. Il est situé entre la rue Michel Morin et le stade André Robert, sur les parcelles 240 et 242, la division parcellaire n'ayant pas encore été réalisée.

Ces travaux nécessitent le dépôt d'un permis de construire.

Discussion à l'occasion de l'examen de la note de synthèse :

Daniel COIGNET : le programmiste devrait nous transmettre son programme demain.

Marie-Pierre PIROCCHI : pourquoi déjà une délibération sur un permis dès maintenant ?

Jean-Louis ROUSSELIN : on aurait effectivement pu attendre, mais cette délibération n'est que technique. Elle ne nécessite pas qu'un projet ait déjà été choisi par la municipalité. Le conseil municipal devra bien entendu se prononcer sur les prochaines étapes.

La délibération est adoptée à la majorité (contre : Mme Sandrine LEBARON, Mme Claudine MABIRE).

14) Adoption d'une convention avec le CAUE76 pour une mission d'intérêt général d'accompagnement :

La délibération est reportée au conseil municipal du 21 mars 2016 en attendant une réunion d'un groupe de travail le 17 mars 2016.

15) Adoption d'une convention avec le SDE76 pour la pose d'une borne de recharge pour véhicules électriques

Monsieur le Maire : le Syndicat départemental d'énergie de la Seine-Maritime (SDE76) a proposé à la commune de créer une infrastructure de recharge pour véhicules électriques située place Foch à Octeville-sur-mer. En contrepartie de l'installation de la borne, qui restera propriété du SDE76, la commune autorise l'occupation à titre gracieux de son domaine public.

L'installation de cette borne s'inscrit dans la volonté de la commune de participer activement à la politique de développement de l'électro-mobilité. Pour mémoire, le parc communal comprend déjà quatre véhicules électriques.

La délibération est adoptée à l'unanimité

16) Lancement d'un appel d'offres pour le changement des huisseries de l'école Les Lutins

Monsieur le Maire : la municipalité a prévu de procéder au remplacement des huisseries et du bardage de l'école Les Lutins pour améliorer les performances énergétiques et le confort d'usage.

Les travaux seront répartis en un lot unique comprenant la rénovation des huisseries (portes et fenêtres notamment) de l'école Les Lutins.

Ces prestations feront l'objet d'une consultation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

17) Convention avec l'UGAP pour la fourniture de services de communications mobiles et prestations annexes :

Monsieur le Maire : la commune a décidé de recourir aux prestations de l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) pour la fourniture de services de communications mobiles et prestations annexes.

Je vous demande par conséquent l'autorisation de signer la convention avec l'UGAP.

Le marché est conclu pour une période de 2 ans, renouvelable une fois pour 12 mois.

Discussion à l'occasion de l'examen de la note de synthèse :

Marie-Pierre PIROCCHI : quel est le coût du nouveau marché ?

Jean-Louis ROUSSELIN : nous vous apporterons la réponse lors de la prochaine séance du conseil municipal.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>INFORMATIONS DIVERSES</u>

Jean-Louis ROUSSELIN :

- j'ai reçu quelques remerciements :

Nom	Objet
M. et Mme Alain MARIE	Remerciements suite au décès de leur fille
Famille de M. Christian LAMBLIN	Remerciements suite au décès de M. LAMBLIN

Alain RICHARD :

CODAH Transports : la Codah étudie la réalisation de plusieurs plateformes de covoiturage à l'échelle de la future métropole de l'estuaire. En effet, le bassin d'emploi du Havre draine beaucoup de déplacements domicile-travail nécessitant impérativement l'utilisation des voitures personnelles parce qu'il n'y a pas d'autres moyens de transports. Autant développer dans notre région le covoiturage à grande échelle !

Les pistes cyclables : un vaste programme se met en place sur l'ensemble du territoire de l'agglomération ! Concernant notre commune, la réalisation de 2 projets devrait débuter en 2016 :

- RD147 : aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle entre le bourg et le terminus du tramway. Les acquisitions foncières vont bientôt commencer ;
- le long de la rocade nord vers Fontaine la Mallet : aménagement d'une piste cyclable.

Comité de jumelage : une très belle Nuit du jumelage s'est déroulée le samedi 6 février. Le thème en était « le cinéma ». La salle Michel Adam avait même un tapis rouge. C'était la 12^{ème} soirée dansante du CJO.

Vendredi dernier, c'était l'assemblée générale. Les 10 personnes qui étaient sortantes dans le cadre du tiers sortant, soit en fait la moitié du conseil d'administration, ont toutes posées leur candidatures et elles ont toutes été réélues à l'unanimité.

Samedi prochain, une délégation de 6 personnes se rendra à Bourne End pour assister à l'assemblée générale du jumelage anglais. Merci à la municipalité qui nous prête un minibus.

Du 1^{er} au 3 avril, 36 personnes, dont des adolescents, iront visiter le musée Harry Potter à Londres. Du 12 au 16 mai, une cinquantaine de personnes ira à Bourne End. Du 15 au 22 juin, une quarantaine ira visiter l'Irlande.

Les dates de la visite de nos amis siciliens à Octeville sont enfin connues : ce sera du 9 au 16 juillet.

L'association **Scrabble** a organisé une compétition samedi dernier à l'école Jules Verne. J'ai eu le plaisir de remettre des coupes et récompenses aux 19 enfants qui avaient participé.

Les **Anciens combattants** vont tenir leur assemblée générale samedi matin. Le 8 mai, ce sera le 71^{ème} anniversaire de l'Armistice de la guerre 39-45. Pendant le vin d'honneur qui sera servi à la salle Michel Adam vers 12h15 - 12h30, il y aura une cérémonie toute particulière puisque Gaston VALENTIN se verra remettre la Croix de Chevalier de l'Ordre du mérite national des mains de notre Député, Edouard PHILIPPE. Compte-tenu de l'emploi du temps d'Edouard PHILIPPE, cette manifestation aura lieu vers 13h00 à la salle Michel Adam.

Françoise DEGENETAIS :

- rien à signaler.

Didier GERVAIS :

- rien à signaler.

Daniel COIGNET :

- Le lave-vaisselle de la salle Michel Adam est en service et le sol a été refait.

Marie-Claude CRESSANT :

- rien à signaler.

Michèle GAUTIER :

- une commission animation se déroulera le 17 mars.

Frédérique VAUDRY :

- Le PEDT avance. La commission travaille efficacement. On a déjà rencontré les directeurs d'école ;
- Félicitations aux jeunes filles LEMAITRE qui se sont illustrées aux championnats régionaux de Karaté.

Thierry LAFFINEUR :

- rien à signaler.

Olivier ROCHE :

- le groupe de travail travaille sur les aspects communication du référendum.

Patrick SILORET :

- les organisations syndicales de SIDEL ont signé un accord majoritaire partiel. Il reste 92 postes définitivement supprimés sur SIDEL. Les collaborateurs espèrent que les suppressions seront compensées par des départs volontaires. La DIRECCTE a donné son accord hier au plan social. Les syndicats remercient les commerçants octevillais et tous les Octevillais pour leur soutien.

Pierre LEVASSEUR :

- rien à signaler.

QUESTIONS

- **Valérie VAST :** dans le cadre d'un projet pédagogique de ma classe, un travail a été mené sur le développement durable. La classe a finalisé un musée du recyclage exposé dans la bibliothèque municipale. Je souhaite remercier la municipalité d'avoir permis la réalisation de cette exposition et pour l'inauguration de cette exposition jeudi dernier. L'exposition durera jusqu'à fin mars
Jean-Louis ROUSSELIN : c'est une très belle exposition. Je vous en félicite.
- **Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT :** une commission finances se déroulera le 10 mars. Pourquoi n'a-t-on pas encore les documents ?
Thierry LAFFINEUR : il nous manque encore des éléments de la part de l'Etat. Les documents seront transmis en temps.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 10.